

Neuchâtel, le 10 janvier 2024

Objet : Réponse à la résolution urgente concernant l'état d'avancement dans l'aménagement de la rue de Clos-de-Serrières à Neuchâtel

Mesdames, Messieurs,

Nous avons bien reçu la résolution urgente datée du 21 novembre, exprimant votre préoccupation quant au retard dans le lancement du projet d'aménagement de la rue de Clos-de-Serrières à Neuchâtel. Nous tenons tout d'abord à vous assurer de l'importance que nous accordons à cette question et de notre engagement à garantir la sécurité et le bien-être des habitant-e-s, en particulier des enfants fréquentant l'école primaire et le parascolaire.

Depuis la votation populaire du 13 juin 2021, deux problèmes non connus au moment du vote ont été identifiés et freinent le calendrier de réalisation :

- L'entreprise TransN a prévu de mettre des trolleybus déperchables à batterie sur la ligne 102 qui circule sur les rues du Clos-de-Serrières et de Tivoli. Les essais actuellement en cours du côté de Marin ont pris du retard et ne permettent dès lors pas à TransN de prendre une décision avant 2026 sur le tronçon de Serrières. La suppression de la ligne de contact permettra une requalification de l'axe routier nettement plus qualitative notamment car elle permettra de planter des arbres.
- VITEOS prévoit la pose du chauffage à distance dans le quartier ces prochaines années. Les tracés et le calendrier de réalisation sont en cours de consolidation. Les aménagements de la rue devront être réalisés une fois les travaux en sous-sol effectués.

Du fait de ces deux incertitudes qui ont une grande influence sur le choix définitif de l'aménagement de l'espace public et pour éviter que cet axe ne soit en chantier pendant plusieurs années, il a été décidé de reporter à une date ultérieure les travaux sur les rues du Clos-de-Serrières et de Tivoli.

Des travaux importants seront néanmoins entrepris dès l'automne 2024, sous réserve de l'octroi du permis de construire, sur la place du Clos-de-Serrières, située entre l'école et le parascolaire. Le projet inclura des mesures spécifiques pour renforcer la sécurité des lieux, notamment en réaménageant l'arrêt de bus des Battieux, afin de répondre aux besoins de la population et de garantir un environnement sécurisé pour les élèves et les résidents. En parallèle du projet de réaménagement du Clos-de-Serrières, il est prévu de mettre en place une grande zone 30 km/h au second semestre 2024 qui intégrera l'ensemble du réseau routier de Serrières, incluant l'axe Clos-de-Serrières – Tivoli – Evole ainsi que celui de Maillefer – Martenet. Cette mesure contribuera à améliorer la sécurité des usagers de la route dans l'ensemble du quartier, en particulier des piétons et des cyclistes. Finalement, la zone 30 réalisée en 2023 du côté de Milvignes sera prolongée sur la rue du Clos-de-Serrières jusqu'au carrefour avec les rues Isabelle-de-Charrière et la rue Pierre-de-Vingle.

Toujours concernant la place du Clos-de-Serrières, nous vous informons que le bâtiment sis rue du Clos-de-Serrières 2 est en cours de travaux et va cet été accueillir un restaurant en son rez et une salle pour les tables de midi pour l'école et pour les associations de quartier au 1^{er} étage. Il contribuera encore plus à faire vivre la place qui, tel que citée précédemment, sera réaménagée.

Nous comprenons l'importance de la communication transparente et régulière avec la population, et nous nous engageons à vous fournir des mises à jour fréquentes sur l'état d'avancement du projet. Nous travaillons activement à l'élaboration d'un calendrier plus précis pour la place du Clos-de-Serrières, en lien avec les partenaires et les contraintes mentionnées plus haut.

Nous restons à votre disposition pour toute question ou préoccupation supplémentaire.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,



Mauro Moruzzi

Le chancelier,



Daniel Veuve

Copie(s) courriel : Service du développement territorial

